

RALLYE

Paris, le 29 avril 2010

Rallye annonce la mise à disposition de son document de référence 2009 intégrant certaines informations réglementées

Rallye annonce que son document de référence 2009 a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) en date du 28 avril 2010 sous le numéro D.10-339.

Ce document est disponible sur le site internet de l'AMF <http://www.amf-france.org/> ainsi que sur le site internet de Rallye <http://www.rallye.fr/fr/investisseurs/rapports-annuels>.

Les documents suivants, diffusés au titre de l'article 221-1 du Règlement Général de l'AMF concernant l'information réglementée, sont intégrés dans le document de référence :

- Le rapport financier sur les comptes annuels 2009
- Le rapport sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise
- Le tableau relatif aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes
- Le descriptif du programme de rachat proposé à l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2010.

Contact :
Didier CARLIER
+33 (0) 1 44 71 13 73